





Communiqués de presse - archives nationales 2001

La SCHL aide les inspecteur(e)s en bâtiments du québec à offrir un service à valeur ajoutée

OTTAWA, Ontario, 24 mai 2001 — L'Association des Inspecteur(e)s en Bâtiments du Québec (AIBQ) a adopté, au début du mois d'avril, le **Manuel du propriétaire-occupant** de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) afin d'élargir la gamme de ses services à la clientèle.

« L'utilisation du *Manuel du propriétaire-occupant* de la SCHL fera beaucoup pour aider les propriétaires à préserver la valeur de leur habitation afin que leur cadre de vie demeure sûr et sain, a déclaré Guy Bossé, directeur de la diffusion de l'information au Centre d'affaires du Québec de la SCHL. Nous sommes ravis que l'Association des Inspecteur(e)s en Bâtiments du Québec estime que notre manuel pourra être utile à leurs clients. Cette décision fait preuve de leadership et témoigne d'une approche commerciale axée sur le service à la clientèle. »

Germain Fréchette, président de l'AIBQ, a indiqué qu'il était heureux d'avoir trouvé un manuel bénéficiant de l'excellente réputation de la SCHL. « Ce manuel représente un ajout précieux à la trousse d'information destinée aux propriétaires-occupants. Il renferme des renseignements complets, objectifs et très bien documentés sur l'occupation et l'entretien d'une maison. Nous nous appuyons constamment sur l'information objective de la SCHL dans le domaine de l'habitation parce que ses publications sont très respectées au sein du secteur de la construction résidentielle. »

L'AIBQ a collaboré avec la SCHL pour adapter le manuel à ses besoins particuliers afin qu'il puisse être utilisé dans son processus d'évaluation des bâtiments résidentiels.

M. Bossé a ajouté : « Pouvoir consulter un manuel d'instructions pour son bien le plus précieux est des plus logique. Le *Manuel du propriétaire-occupant* de la SCHL est un produit unique que l'on peut personnaliser pour chaque maison. Il s'avère parfait pour accompagner une inspection lorsqu'un inspecteur transmet à un propriétaire des éléments d'information précis au sujet des composants et systèmes de sa propriété. Ce manuel s'intègre tout naturellement au rapport d'inspection, puisqu'il guidera le propriétaire tout au long des années où il aura à s'occuper de sa maison ».

Depuis sa publication il y a un an, ce manuel est de plus en plus adopté par les intervenants de l'industrie. La Residential Warranty Company of Canada l'offre à tous les constructeurs qu'elle assure. Plusieurs constructeurs d'envergure et de nombreux autres de taille moyenne l'ont aussi adopté pour leur processus courant de vente de maisons.

Keith Hanson, président du Conseil canadien des programmes de garantie résidentielle, a déclaré que son organisme soutient ce manuel parce que « nous croyons qu'il contribuera énormément à la gestion des garanties résidentielles tant pour les propriétaires que pour les constructeurs d'habitations ».

Don Johnson, directeur principal, Technologie et lignes de conduite, à l'Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH), a indiqué que l'ACCH avait participé à la production du *Manuel du propriétaire-occupant* de la SCHL. « Nous estimons que cet outil rendra de bons services aux clients de nos membres et nous recommandons aux constructeurs de l'intégrer à leur stratégie de service à la clientèle. »

Le *Manuel du propriétaire-occupant* n'est qu'un des nombreux produits d'information de la SCHL qui peuvent guider les consommateurs parmi les différentes étapes de l'achat et de l'occupation d'une maison. Les publications de la SCHL fournissent des renseignements fiables et objectifs fondés sur des années de recherches approfondies.

On peut se procurer ce manuel ainsi que d'autres publications de la SCHL en téléphonant au 1-800-668-2642

Renseignements :

Fanis Grammenos, SCHL (Ottawa) (613) 748-2321	**Guy Bossé**, SCHL (Québec) (514) 496-2483	**Jacqueline Meunier-Bureau**, SCHL (Québec) (514) 283-2496	**Nelson Larrivée** BIBQ (Québec) (418) 694-6944